

## **DELIBERATION N° 37**

<p style="text-align: center;"><b>Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dieppe Au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Maritime (C.A.U.E)</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

#### **LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est adhérente au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Maritime (C.A.U.E.) depuis l'année 2010. A titre indicatif, ce sont plus de 583 communes de la Seine-Maritime qui bénéficient des services du C.A.U.E.

Les aides du C.A.U.E permettent aux communes adhérentes de bénéficier d'importantes prestations améliorant leur efficacité aussi bien en termes de réglementation que d'aboutissement des dossiers, parfois complexes, d'urbanisme.

Le panel et les interventions que propose le C.A.U.E portent sur les actions suivantes :

- apport de conseil et de compétences d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'urbanistes, de conseillers Info-Énergie, de paysagistes, de techniciens forestiers et accès à un important fonds documentaire.

- conseil urbain et architectural gratuit auprès des particuliers dans le cadre de leur projet de construction,

- réalisation d'études qui serviront d'aide à la décision dans notre mission de maître d'ouvrage. Ce service est gratuit jusqu'à une vingtaine d'heures et au-delà une convention sera signée, le C.A.U.E. prend à sa charge 50% du coût de l'étude sur ses fonds propres.

- réalisation des actions d'animation et de sensibilisation grâce au prêt d'expositions à destination d'un large public ou du public scolaire, avec l'appui éventuel d'animateurs,

- information et invitation à toutes les manifestations, visites et formations organisées par le C.A.U.E.

Le coût de cette adhésion annuelle est proportionnel au nombre d'habitants. Au 1er janvier 2011, elle est calculée sur la base de 0,107 € par habitant pour les communes dont la population est comprise entre 430 et 100 000 habitants.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29

- la délibération n° 29 du Conseil Municipal du 17 décembre 2009, portant sur l'inscription en 2010 de la Ville de Dieppe au C.A.U.E.

- le procès verbal de l'assemblée générale du C.A.U.E en date du mercredi 5 mai 2010.

Considérant :

- l'intérêt pour la Ville de Dieppe d'une inscription auprès de l'association « Conseil d' Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine Maritime », au regard de sa mission d'intérêt général d'accompagnement des collectivités,

- l'inscription au budget 2011 de la Ville de Dieppe de la dépense correspondante à l'adhésion au C.A.U.E.

- l'avis de la commission n° 6 en date du 06 décembre 2011

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de notre collectivité au C.A.U.E.,

- d'autoriser le règlement des cotisations annuelles relatives à cette adhésion.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire